RÈGLEMENT #494
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME #394 MODIFIANT LE PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

ATTENDU QUE la municipalité de Tring-Jonction est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser plus d'usage au coin de la rue Notre-Dame et de l'avenue commerciale

ATTENDU QUE le conseil considère que le centre de la municipalité devrait offrir plus d'opportunité d'y développer des commerces de proximité ou des habitations;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'une affectaction mixte répondrait davantage aux besoins actuels qu'une affectation Publique ou Résidentielle de moyenne densité;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Tring-Jonction décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 494 tel que ci-après décrit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement no 494 amendant le plan d'urbanisme #394 modifiant le plan des affectactions du sol.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de modifier le *Plan des affectations du sol* afin d'agrandir l'affectation Mixte (M).

ARTICLE 4

Le *Plan des affectations du sol* est modifié afin d'agrandir l'affectaction mixte (M) au dépend de l'affectaction Publiques et Institutionnelle (P) et Résidentielle moyenne densité (Rm). Les modifications sont représentés à la figure suivante :

Avant modification

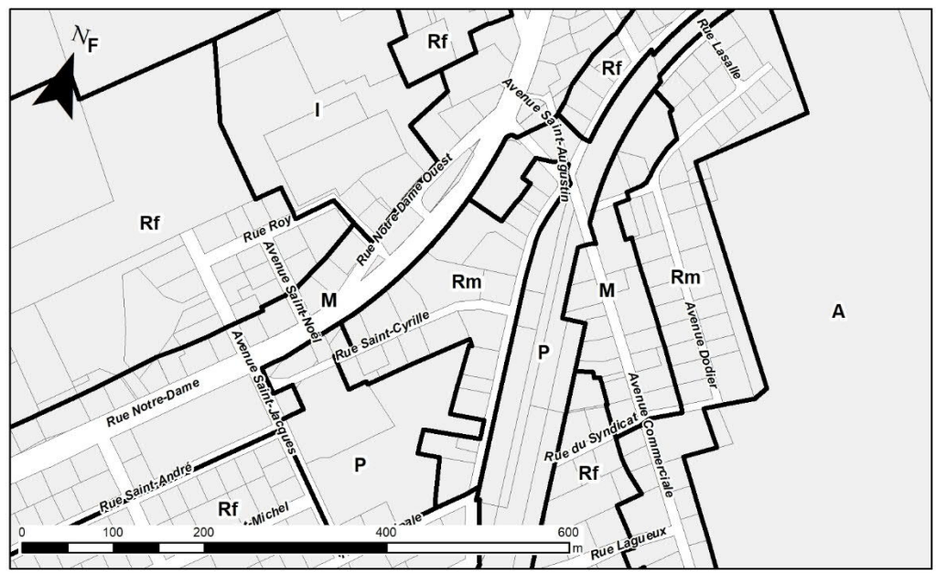

Après modification

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

_____	_____
Maire, Mario Groleau	Directeur général et secrétaire-trésorier, Jonathan Paquet

Avis de motion :	15 novembre 2021
Adoption du projet de règlement :	15 novembre 2021
Assemblé de consultation :	2021
Adoption du règlement :	2021
Avis de conformité de la MRC :	
Entrée en vigueur :	